



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/48/924
S/1994/413
11 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-huitième session
Point 54 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 8 avril 1994, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention le message ci-joint des femmes de Chypre en lutte pour la liberté et la justice, qui a été signé par des centaines de milliers de Chypriotes, femmes et hommes, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 1994. Je vous serais obligé de bien vouloir le faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, au titre du point 54 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Ce message est l'expression de la détermination des Chypriotes à ne jamais accepter la division par la force de leur pays et de leur peuple. C'est un appel lancé par les femmes de Chypre à la communauté internationale pour qu'elle en témoigne sa solidarité et appuie la mise en oeuvre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant Chypre et la recherche d'une solution durable au problème de Chypre qui rétablisse les droits de l'homme de tous les Chypriotes et garantisse l'unité du pays.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Alecos SHAMBOS

Message des femmes de Chypre en lutte pour la liberté
et la justice, signé le 8 mars 1994

En cette époque agitée, notre petit pays, l'île d'Aphrodite, avec ses 9 000 ans d'histoire, vit son supplice depuis maintenant 20 ans.

Depuis juillet-août 1974, le tiers du territoire de Chypre subit l'occupation des troupes turques. En dépit de l'adoption par l'Organisation des Nations Unies de nombreuses résolutions et décisions, la situation issue de l'invasion et de l'occupation persiste en empirant. Le problème de Chypre appelle une solution politique.

Au-delà des aspects politiques du problème de Chypre, il y a les aspects humanitaires, qui perdurent et qui constituent une provocation et une honte pour l'humanité, surtout à un moment où l'on insiste à nouveau beaucoup sur le respect universel des droits de l'homme.

À la suite de l'invasion et de l'occupation turques, 200 000 personnes, déracinées par la force des armes, sont devenues des réfugiés dans leur propre pays. Il y a eu des milliers de morts et des milliers d'orphelins. Il y a encore 1 619 personnes portées disparues.

Des milliers de colons se sont installés illégalement sur nos terres occupées, détruisant notre patrimoine culturel et modifiant de façon intolérable le caractère démographique de notre île.

Les milliers de Chypriotes grecs qui se trouvaient dans des zones enclavées dans la partie occupée ont été chassés de force de leurs foyers et de leurs terres par des méthodes d'intimidation et d'oppression, au point qu'il n'en reste maintenant que quelques centaines, vivant sous l'oppression et la terreur.

Les droits de l'homme du peuple chypriote font l'objet de violations flagrantes.

Nous, femmes de Chypre, qui constituons 51 % de la population de l'île et poursuivons avec le reste de la population la lutte pour la justice et le rétablissement des droits de l'homme des Chypriotes, lançons un appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle prenne toutes mesures voulues pour appliquer ses propres résolutions sur Chypre.

Nous faisons appel à la Commission de la condition de la femme à sa trente-huitième session.

Nous faisons appel aux chefs d'État et de gouvernement.

Nous demandons à chaque peuple du monde et à chaque être humain qui croit en la justice et aux droits de l'homme de nous manifester sa solidarité et son appui dans la lutte que nous menons pour la mise en oeuvre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur Chypre et pour une solution juste et durable du problème de Chypre; une solution qui garantisse :

- L'unité et l'intégrité territoriale de la République de Chypre;
- Le retrait des troupes d'occupation et des colons turcs;
- Le droit de tous les réfugiés de retourner dans leurs foyers ancestraux;
- Les trois libertés fondamentales : droit de circuler librement, liberté d'établissement et droit à la propriété;
- La lumière sur le sort des personnes disparues;
- L'application du troisième Accord de Vienne concernant les Chypriotes grecs résidant dans les zones enclavées;
- D'une manière générale, le rétablissement des droits de l'homme de tous les habitants légitimes de Chypre.

Dans l'espoir que notre appel sera entendu, nous attendons de l'avenir une patrie paisible et tranquille qui à son tour contribuera à l'instauration de la paix et au règne de la justice dans le monde.
